

Réunion du 28 juin 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 77  
Nombre de votants : 82

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (suppléant de M. Gilles MARDELLE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Michel LAURIO, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Laurent COUBLUCQ, Jacques CLAVÉ, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Anita BEUSTE (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marc PEREZ, Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 18 : ADOPTION DU REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DE L'HABITAT PRIVE**

**Rapporteur : M. Michel OLIVÉ**

La communauté de communes de Lacq-Orthez mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de soutien à l'amélioration de l'habitat privé au travers notamment des différents dispositifs partenariaux soutenus par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) qui visent à réhabiliter les logements des propriétaires les plus modestes et les logements locatifs privés aux loyers conventionnés.

La réhabilitation du parc privé constitue un axe fort du Programme local de l'habitat (PLH) avec des objectifs ambitieux pour stopper la progression de la vacance de logements (à hauteur de 9,47% selon l'INSEE 2017), pour revitaliser les centres-villes et centres-bourgs et permettre à l'ensemble des ménages de bénéficier d'un logement décent, performant et répondant à leurs besoins.

Pour tendre vers ces objectifs, la communauté de communes de Lacq-Orthez souhaite poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique en s'appuyant sur le bilan très positif du Programme d'intérêt général qui vient de se terminer.

Pour rappel, ce précédent programme a permis la rénovation de 315 logements entre juillet 2018 et avril 2021 sur le territoire de la CCLLO pour un montant de travaux de 11 M€ subventionnés à hauteur de 542 000 € par la communauté de communes.

Dans l'objectif de poursuivre cette dynamique, il est proposé d'être partenaire du nouveau Programme d'intérêt général (PIG) mis en place par le Département des Pyrénées-Atlantiques ce mois de juillet 2021 pour une période de 5 ans.

Les priorités du PIG dénommé « Bien chez soi 3 », encadrées par les priorités nationales de l'ANAH, portent sur :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement,
- la production d'une offre de logements à loyers conventionnés.

Il est proposé de compléter les aides de l'ANAH, du Département et d'éventuels partenaires tels que les caisses de retraite selon des modalités différenciées en fonction de la catégorie de travaux et des revenus des propriétaires occupants afin de déclencher une possibilité de travaux pour les projets les plus lourds et les plus complexes.

Concernant les situations sociales et financières les plus fragiles, il est proposé de maintenir le fonds d'urgence mobilisable en complément des aides générales sur présentation de justificatifs précisés dans le règlement.

Le guichet Habitat – Energie, créé en 2016 et labellisé plateforme de la rénovation Faire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, reste l'interlocuteur prioritaire pour accompagner, conseiller et orienter les particuliers vers le dispositif approprié en fonction de la nature du projet et de la situation du demandeur, quels que soient ses revenus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention de partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques relative au Programme d'intérêt général « Bien Chez Soi 3 » annexée à la présente délibération,
- **d'adopter** le règlement d'intervention relatif à l'amélioration de l'habitat privé annexé à la présente délibération,
- **de donner** délégation à son Président pour l'examen des dossiers de demandes de subvention et la décision de l'attribution des aides dans le cadre du respect du règlement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Patrice LAURENT

